

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

P. O. Box 3243, Addis Ababa, Ethiopia Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 519321

Email: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

913<sup>ème</sup> RÉUNION

3 MARS 2020

ADDIS ABÉBA

PSC/PR/COMM.(CMXIII)

COMMUNIQUÉ

## COMMUNIQUÉ

**Adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) en sa 913<sup>ème</sup> réunion tenue le 3 mars 2020, sur la situation au Darfour et la transition de l'Opération hybride de l'Union africaine et des Nations unies au Darfour (MINUAD),**

**Le Conseil de paix et de sécurité,**

**Rappelant** tous ses communiqués et communiqués de presse antérieurs sur la situation au Darfour et les activités de la MINUAD, en particulier les communiqués [PSC/PR/COMM.(DCCCLXXXIV)], [PSC/PR/COMM. (DCCCXXIX)] et [PSC/PR/COMM.(DCCCLXXXIX)] adoptés lors de ses 829<sup>ème</sup>, 884<sup>ème</sup> et 889<sup>ème</sup> réunions tenues les 26 février 2019, le 10 octobre 2019 et le 24 octobre 2019, respectivement, ainsi que les résolutions 2363 (2017), 2296 (2016) et 2033 (2012) du Conseil de sécurité des Nations unies;

**Prenant note** de la déclaration faite par le Représentant permanent de la République fédérale du Nigéria auprès de l'Union africaine, S.E. l'Ambassadeur Adeoye Bankole, en sa qualité de Président par intérim du CPS pour le mois de mars 2020, et de la communication faite par le Représentant spécial conjoint (RSC) de la MINUAD, S.E. l'Ambassadeur Kingsley Mamabolo, sur les activités de la MINUAD et la situation au Darfour; **prenant également note** des déclarations faites par le Représentant du Soudan et le Représentant permanent de la République d'Afrique du Sud, en sa qualité de coordonnateur actuel des membres africains (A3) du Conseil de sécurité des Nations unies;

**Inspiré** par le thème de l'UA de l'année 2020 sur faire taire les armes - créer des conditions propices au développement de l'Afrique et les décisions de la 33<sup>ème</sup> Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine tenue les 9 et 10 février 2020 à Addis Abéba, relative à l'état de paix et de sécurité en Afrique;

Agissant en vertu de l'article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité:

**1. Prend note** des progrès accomplis par le Gouvernement du Soudan en vue d'un processus de paix inclusif dans le pays et de la participation de toutes les parties prenantes au dialogue national; **reconnait** l'état général de paix et de sérénité au Darfour et **encourage** toutes les parties au conflit du Darfour, en particulier l'Armée de libération du Soudan-Abdul Wahid (SLA-AW), à adhérer pleinement au processus de paix en cours, à accueillir et à observer inconditionnellement le cessez-le-feu actuel; **réitère sa demande** de prendre des mesures fermes contre tous ceux qui continuent d'entraver le processus de paix et **appelle** l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et les Nations unies à continuer de soutenir les efforts visant à mettre fin au conflit actuel au Darfour;

2. **Félicite** le Gouvernement du Soudan du Sud d'avoir accueilli les pourparlers de paix soudanais à Juba et **encourage** les mouvements armés soudanais à faire preuve d'un réel engagement en faveur de la recherche d'une paix durable, en particulier au Darfour et dans l'ensemble du Soudan; **demande** à la Commission de l'UA de mobiliser le soutien politique et matériel nécessaire aux efforts de paix, afin d'assurer une conclusion rapide et réussie du processus de négociation dans le délai imparti;

3. **Note avec préoccupation** le pillage des sites de la MINUAD qui ont été remis au Gouvernement du Soudan et **demande** au Gouvernement du Soudan d'accélérer le processus d'enquête en vue d'assurer que les coupables sont traduits en justice; **demande également** à la MINUAD de continuer d'interagir avec le Gouvernement du Soudan sur les mesures appropriées à prendre pour le transfert des sites de la MINUAD restants et assurer leur sécurité et leur sûreté;

4. **Se félicite** de l'interaction active de l'UA avec le Gouvernement du Soudan sur le processus de retrait de la MINUAD et sur le mécanisme de suivi et, dans ce contexte, **attend avec intérêt** les résultats de la visite officielle que le Président de la Commission de l'UA entreprendra à Khartoum, le 4 mars 2020; **réitère ses appels** à la plus grande prudence avec laquelle il convient de poursuivre le retrait de la MINUAD, afin de préserver les acquis et d'éviter la rechute et le vide sécuritaire et, à cet égard, **encourage** le Gouvernement du Soudan, en collaboration avec l'UA et les Nations unies, à convenir d'une feuille de route globale pour le retrait de la MINUAD, afin d'assurer que le processus est fondé sur des conditions et soigneusement géré, séquencé et harmonisé avec les priorités et le calendrier du Gouvernement du Soudan, afin de sauvegarder les avancées enregistrées à ce jour et de maintenir l'élan actuel dans le processus de paix au Darfour;

5. **Souligne l'importance** d'assurer une transition en douceur de la MINUAD d'une opération de maintien de la paix à une opération de consolidation de la paix; **souligne** que la MINUAD reste un déploiement conjoint de l'UA et des Nations unies et, à cet égard, **souligne l'impératif** d'assurer que le retrait de la MINUAD et son mécanisme de suivi conservent également ce caractère hybride et s'appuient sur les mêmes principes qui ont abouti à la création de la mission; et **souligne** que, sans préjudice de toute autre entreprise des Nations unies ou de l'UA au Soudan, la MINUAD doit rester un engagement conjoint jusqu'à la fin du mandat de la Mission;

6. **Exhorte** le Gouvernement du Soudan à identifier d'urgence les domaines dans lesquels l'UA pourrait apporter une assistance au processus de paix en cours et d'assurer que l'UA y joue un rôle de premier plan, conformément au principe de promotion de solutions africaines aux problèmes africains, tout en assurant la pleine appropriation et le contrôle total du processus de paix par le Gouvernement du Soudan; **encourage également** le Gouvernement du Soudan à répondre de manière globale aux griefs légitimes de la population du Darfour, y compris les problèmes de gouvernance et de sécurité, la prolifération des armes légères et de petit calibre, le différend sur la gestion du foncier et de l'eau et les droits de l'homme, ainsi que les questions de l'État de droit, afin de renforcer le processus de consolidation de la paix, et **exhorte** en outre la Commission des Nations unies de consolidation de la paix à soutenir le Soudan à cet égard;

7. **Demande** à la Commission de l'UA de dépêcher une mission interdépartementale d'évaluation technique de la reconstruction et du développement post-conflit au Soudan, dans le prolongement des efforts actuellement déployés par le leadership de l'UA pour déterminer les domaines des interventions de consolidation de la paix et les modalités d'assistance au peuple soudanais pour l'aider à relever efficacement les multiples défis auxquels il est confronté et, dans ce contexte, **souligne l'importance** d'assurer la cohérence, la coordination et la complémentarité des efforts des multiples parties prenantes apportant un soutien à la consolidation de la paix au Soudan;
8. **Souligne encore une fois l'impératif** d'une collaboration plus étroite entre l'UA et les Nations unies dans la recherche d'une paix durable au Darfour et dans le reste du Soudan ;
9. **Note avec préoccupation** la situation humanitaire aiguë au Darfour causée en grande partie par les conflits intercommunautaires et la sécheresse, qui ont entraîné des déplacements internes et des réfugiés dans les pays voisins et, dans ce contexte, **réitère son appel** aux agences humanitaires et au reste de la communauté internationale à continuer d'apporter une assistance humanitaire à la population dans le besoin;
10. **Réitère son appel** à la communauté internationale pour qu'elle continue de soutenir le processus de transition au Soudan et, dans le même contexte, **appelle, en outre**, toutes les parties concernées, à lever toutes les formes de sanctions imposées contre le Soudan et à retirer le pays de la liste des États parrainant le terrorisme, afin de dynamiser l'élan actuel du processus de transition et de créer des conditions propices à la relance économique, à la croissance et à la stabilité du pays, et **encourage** le Gouvernement du Soudan et les institutions financières internationales à s'engager dans un dialogue transparent et constructif sur la manière de régler cette question;
11. **Félicite** la MINUAD pour les efforts déployés dans le cadre de son mandat global; **félicite également**, en particulier le Représentant spécial conjoint des Nations unies et de l'UA, l'Ambassadeur Kingsley Mamabolo, ainsi que tous les hommes et femmes qui servent dans la Mission, pour leurs sacrifices et leur engagement indéfectible en faveur de la cause de la paix au Darfour et au Soudan dans son ensemble, et les **encourage** à persévérer jusqu'à ce qu'une paix durable soit pleinement rétablie dans la région du Darfour;
12. **Rend hommage** aux pays contributeurs de troupes et de police à la MINUAD pour leur engagement continu en faveur de la cause de la paix, de la sécurité et de la stabilité au Soudan et sur le continent;
13. **Décide** de rester activement saisi de la question.

2020-03-03

# Communiqué: Peace and Security Council 913th Meeting 3 March 2020 Addis Ababa, Ethiopia

African Union

Peace and Security Department

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/8702>

*Downloaded from African Union Common Repository*